

TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS À USAGE SOCIAL ET CULTUREL, DANS LA PROVINCE DE FIGUIG, EN 4 LOTS.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/Délio/2011 SEANCE PUBLIQUE

Dans le Cadre du programme de Développement Local Intégré de l'Oriental (DÉLIO) et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Province de Figuig, la Commune Urbaine de Figuig et la Commune Rurale de Beni Guil, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres relatif aux travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments à usage social et culturel, dans la Province de Figuig en 4 lots :

- Lot n°1 : Construction du centre pré-scolaire Baba Amar, à la Municipalité de Figuig ;
- Lot n°2 : Réhabilitation du centre pré-scolaire Barkouks à la Municipalité Figuig ;
- Lot n°3 : Réhabilitation du centre pré-scolaire Loudaghir à la Municipalité de Figuig ;
- Lot n°4 : Aménagement d'un espace d'exposition du patrimoine nomade au centre de la Commune rurale de Beni Guil.

Dans ce cadre, le Directeur National du Programme DÉLIO recevra jusqu'au Mardi 06 septembre 2011 à 12h, les offres de prix relatives aux travaux précités.

Le dossier d'appel d'offres (CPS, RC et Plans) peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental, 12 rue Mekki Bitouri, Souissi, Rabat. Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n°1 : 8 000,00 Dh (Huit mille Dirhams) ;
- Lot n°2 : 5 000,00 Dh (Cinq mille Dirhams) ;
- Lot n°3 : 5 000,00 Dh (Cinq mille Dirhams) ;
- Lot n°4 : 4 000,00 Dh (Quatre mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 28 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharam 1428 (05 Février 2007) tel qu'il a été complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de l'Agence de l'Oriental, 12 rue Mekki Bitouri, Souissi, Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharam 1428 (05 Février 2007) tel qu'il a été complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental précité.

L' appel d'offres peut être consulté et téléchargé sur le site de l'agence de l'Oriental à l'adresse suivante : www.oriental.ma